

Commune de **COSNAC**

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 19-2016-06-01-002 du 1^{er} juin 2016

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

- prescrit date **9 mars 2016** aléa **inondation**

Les documents de référence sont:

Consultable sur Internet : oui

- **L'arrêté préfectoral n° 19-2016-03-09-001 du 9 mars 2016 prescrivant le plan de prévention du risque inondation (P.P.R.I.) Corrèze et affluents du bassin de Brive-la-Gaillarde**
- **la carte indicative du périmètre de l'étude du P.P.R.I. à l'échelle 1/25000^e**

Ces documents sont consultables en mairie et à la préfecture (bureau D.R.C.L.3 ou S.I.A.C.E.D.P.C.) et sur le site correze.gouv.fr/IAL

la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Cette liste est consultable sur le site macommune.prim.net

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]
La commune est située dans le périmètre d'un ou plusieurs PPR t

oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1
Forte Moyen Modérée Faible Très faible

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- **cartographie indicative de l'étude du périmètre du P.P.R. inondation, échelle 1/25000^e**

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour

TULLE, le - 3 JUIN 2016

Le Préfet,

